

TERMES DE REFERENCES

Contrôle et surveillance de divers travaux de bâtiments et d'infrastructures

Dans les régions DIANA et Atsimo Andrefana

CONTEXTE

Le Projet PIC Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC 2) est un projet du Gouvernement de la République de Madagascar mis en place avec le soutien de la Banque Mondiale. Le Projet a pour but de promouvoir la croissance inclusive à travers l'appui à des secteurs-clés dans des zones d'intervention sélectionnées dans les régions de l'Anosy, de l'Atsimo Andrefana et de Diana.

Divers Travaux de bâtiments seront financés par le projet dans le cadre d'appuis au Tourisme, d'appui à l'Agribusiness ou d'appui à la Gouvernance.

Des Consultants individuels seront recrutés pour effectuer les prestations décrites dans les présentes Termes de référence concernant la prestation de contrôle et surveillance de travaux de réhabilitations de bâtiments ou d'infrastructures :

- région Atsimo – Andrefana
- région DIANA

OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la mission est de contrôler et surveiller les travaux agréés jusqu'à leur réception provisoire.

PORTEE DE LA MISSION

Le Consultant est chargé du contrôle de la bonne exécution de l'ensemble des travaux d'aménagement de site concerné, et il doit veiller au respect:

- des quantités prévues ;
- de la qualité exigée à travers les spécifications techniques ; et
- des délais d'exécution impartis.

Il est le conseil du projet PIC et des bénéficiaires pour la défense des ses intérêts, notamment en matière de litige éventuel.

Il réalisera sa mission conformément aux normes des missions d'ingénieur-conseil et au respect des règles de l'art.

En outre, il se conforme aux instructions qui lui sont données par projet PIC concernant le programme de travaux, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution.

Le délai prévisionnel de l'intervention est étalé sur un (01) an.

Dans son intervention, le Consultant considérera les principes de base suivants :

- Les autorités locales concernées seront impliquées durant la réalisation des travaux jusqu'à la réception; **(toutes consultations et validations avec les autorités concernées doivent être consignées par écrit)**
- les risques sur l'environnement physique et humain environnant les infrastructures seront respectés ;
- L'exécution des travaux sera bien contrôlée et respecte les termes contractuels.
- Les aménagements effectués respectent les « design » approuvés.
- **Une présence sur site à temps pleins du consultant est demandé**

Le Consultant aura sous sa responsabilité les tâches suivantes :

- Prise en main de l'Entreprise ;
- Réception technique des installations de chantier – appui sur l'élaboration du dossier d'exécution
- Appui sur l'élaboration du mémoire architectural (pièces écrites explicitant les choix architecturaux), des pièces graphiques du projet, des plans d'ensemble du site, des plans de définitions, des coupes et façades des bâtiments voire une maquette (permettant de comprendre sans ambiguïté le design et le fonctionnement du bâtiment ou du site).

- Validation du dossier d'exécution et du mémoire architectural
- Contrôle et Surveillance de l'exécution des travaux, au respect des règles de l'art et des normes mises en vigueur
- Tenu de tous les documents jugés nécessaire à la bonne gestion des travaux (journal, OS, Plans, ...)
- Suivi du respect des termes contractuels (délai, qualité)
- Règlement des problèmes ou des réclamations éventuels, et suivi de l'application des mesures prises pour corriger les malfaçons ;
- Organisation, préparation et animation des réunions avec l'Entreprise et les bénéficiaires concernés pour évaluer l'état d'avancement des travaux et/ou élucider des facteurs de blocage éventuels pour la bonne exécution des travaux et trouver des mesures ou solutions adéquates.
- Réception technique des matériels et matériaux prévus pour l'exécution des travaux; en vérifiant la conformité de leurs caractéristiques par rapport à la spécification technique adopté.
- Analyse et soumission aux autorités concernées et au Projet de toutes suggestions sur les modifications éventuelles à apporter au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- Etablissement des constats de mesure, des attachements contradictoires et des décomptes ;
- Etablissement des rapports périodiques de mise en œuvre;
- Participation aux réceptions techniques et provisoires.

RAPPORT ET CALENDRIER DES RAPPORTS

Le Consultant remettra au PIC les livrables ci-après :

Produits livrables	Nombre d'exemplaires		Délai de livraison	
	Version provisoire	Version définitive	Version provisoire	Version définitive
Plan d'exécution (si nécessaire)		02		07j après implantation des travaux
Rapport mensuel contrôle et surveillance		02		M +05j
Rapport réception provisoire (RP) + plan de recollement	02	03 + plans de recollement	05j après RP	05j après la réception des observations

DONNEES, SERVICES LOCAUX PERSONNEL ET EQUIPEMENT A ASSURER PAR LE PROJET

Aucun intrant ou équipement nécessaire à la réalisation de la mission n'est fourni par le Projet.

Le projet PIC mettra à la disposition du Consultant toutes les informations et les documents disponibles jugés utiles pour son intervention.

PROFIL DU CONSULTANT

- **Ingénieur en BTP / Architecte ou équivalent**
- **ayant réalisé au moins 03 missions en contrôle de travaux d'aménagement et/ou de construction ou réhabilitation dans le domaine d'infrastructures touristiques.**